



Au conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission
relatif à la prise en considération du postulat de M. Cyril Zoller :

"Pour un centre-ville fort en tourisme et en artisanat"

La commission s'est réunie le mercredi 20 juin 2018 à 20H00 à la salle Bassersdorf au 2^{ème} étage de l'hôtel de ville, en présence du syndic M. Frédéric Borloz que nous profitons de remercier pour sa disponibilité et les renseignements fournis.

Elle était composée de :

Messieurs :	Murat Erdeniz	(1)
	Philippe Kappeler	(1)
	Jean-Luc Mayor	(1)
	Pierre-Alain Schweizer	(1)
	Jean-Marc Soutter	(1)
	Cyril Zoller	(1)
	Pierre-Yves Brélaz, rapporteur	(1)

Préambule

Le président rappelle que la commission est chargée d'établir un rapport sur la prise en considération du postulat et non de rapporter sur les conclusions d'un préavis.

Le souhait du postulant et de son groupe parlementaire est de renforcer le lien entre la Municipalité et les commerçants en prenant différentes mesures pour :

1. Rendre le centre-ville plus attractif.
2. Valoriser le centre-ville et ses points d'intérêt par une signalétique adéquate.
3. Promouvoir l'artisanat local en le faisant revenir au centre-ville et en assurant sa promotion.
4. Soutenir l'implantation d'artisans.

Plusieurs études et rapport ont déjà fait l'objet de discussions à ce sujet. Nous citerons :

- Commission municipale de 2009 pour un centre-ville plus fort.
- Sondage sur les qualités/défauts de la ville par la haute école ARC en 2010
<https://www.aigle.ch/data/dataimages/Upload/rapport-aigle-versionFinale.pdf>
- Etude et diagnostic sur la vitalité des commerces en 2012
- Courrier de 2013 des commerçants à la Municipalité.
- Préavis Aigle - Centre 2020.
- Travail de diplôme de M. Schlumpf "repenser le centre-ville d'Aigle pour le revitaliser" 2017.

Pour rappel, le rapport de la commission Municipale de 2009 a été la base de conception pour l'élaboration du projet Aigle - Centre 2020.

Discussion

Le syndic remercie le postulant pour les préoccupations au sujet de la revalorisation du centre-ville d'Aigle par l'intermédiaire de ce postulat. Le syndic nous informe que c'est un sujet important pour la Municipalité depuis de nombreuses années puisque déjà en 2009 le sujet a déjà fait l'objet d'une commission qui était composée de différents acteurs (commerçants, conseillers Communaux et Municipaux). Le travail de cette commission a été présenté à la presse et au Conseil Communal en 2010.

Ne pas confondre la revalorisation du centre-ville ou le fait qu'Aigle devienne une destination touristique puisque pour devenir une destination telle que des destinations comme Villars, Leysin ou Montreux c'est des années de travaux et d'investissements conséquents pour l'image à donner.

Pour la Municipalité le but n'est pas qu'Aigle deviennent **une destination** mais plutôt d'améliorer la fréquentation en ville. Depuis 2010, beaucoup de changements sont intervenus au niveau des commerçants et des projets tel Aigle - Centre 2020 qui prévoyait déjà quelques points soulevés par ce postulat, notamment la création d'un poste de "City-Manager" ainsi que d'un parking au centre-ville. De plus une rupture de contacts entre l'association Aigle-Cité fait que tout a été un peu mise en pause.

La Municipalité n'a par contre, pas laissé le sujet en latence puisque beaucoup de petits projets mis bout à bout suite au rapport de 2010 ont déjà été mis en place. Pour exemple: développement d'offres avec Aigle-Tourisme et le château, développement de la mobilité douce, recherche d'implantation d'hôtels dans la ville, augmentation du potentiel économique autour du vélo.

Au vu des derniers changements intervenus au sein d'Aigle-cité la Municipalité prévoit en octobre ou novembre de rencontrer le nouveau comité afin de leur présenter leur vision et reprendre les synergies afin que le lien distendu ces dernières années se resserre que cela se transforme en un partenariat durable. Il y a donc tout à reconstruire.

Quelques actions évoquées par le Syndic et qui seront présentées :

- Faire revenir l'artisanat au centre-ville et mettre tout en œuvre pour en assurer sa promotion.
- Etude et analyse par un bureau spécialiste sur les commerces Aiglons.
- Adapter les horaires des commerces dans une zone dédiée au centre.
- Gestion du stationnement unifiée.
- Gestion de l'accessibilité au centre-ville par l'intermédiaire du schéma directeur accepté dernièrement et au moyen d'un développement marqué des transports publics.
- Améliorer de manière significative la signalétique et la valorisation des différents points d'intérêt touristiques d'Aigle, tels que les rues historiques ou les lieux uniques (lavoir, etc.)

La commission décide donc suite aux propos de notre syndic d'accepter ce postulat et le renvoyer en Municipalité pour rendre une réponse et d'en informer le Conseil communal sur les axes qui seront entrepris d'ici la fin de la législature de 2021. Ce qui permettra non seulement au comité d'Aigle-cité de se mettre en place et proposer des idées ou des souhaits et à nos autorités et notre Conseil de prendre des décisions réfléchies sur des futurs préavis importants pour notre ville.

COFIN

La Cofin a été consultée mais ne se prononce pas sur ce type de rapport, n'étant pas lié par un financement.

Conclusion

En résumé, la commission, à l'unanimité, accepte le postulat et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de le prendre en considération et de le renvoyer en Municipalité pour une réponse d'ici la fin de la législature 2016-2021.

Au nom de la commission
Pierre-Yves Brélaz
Rapporteur